L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 AVRIL 1884. 57me Année.

Dufour, Donnet et Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 18 AVRIL 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTE DE CE JOUR.

Par H. Steru & Co., No 35 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Belle résidence.—Spear & Escoffier vendront à la Bourse St-Charles samedi 19 avril, à midi, la belle résidence à deux étages au bri-ques No 264 rue Bourbon, entre Hôpital et Ursulines. La vente est faite sans aucune réserve. A un tiers on plus comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit.

Renaissance de la marine de guerre des Etats-Unis.

Enfin, le projet de loi qui stipule, non-seulement le rétablissement d'une marine de guerre aux Etats-Unis, mais sa reconstruction, a été adopté par le Sénat.

Nous le constatons avec plaisir. Il s'est même glissé, dans le bill, un excellent amendement en faveur de l'érection d'une fonderie de canons de premier ordre : institution nécessaire dans un grand Etat comme l'Union Américaine, et que l'on est étonné de n'y pas trouver, car il n'est pas de puissance méritant ce nom qui n'en possède au moins une.

On ne conçoit pas qu'un peuple soit incapable de fabriquer les engins dont il peut avoir besoin, en cas de guerre, et qu'il soit obligé de recourir à un pays étranger, souvent rival, quelque fois ennemi, pour se procurer son artillerie. C'est, d'ailleurs, une industrie dont s'honore toujours une nation et qui la fait respecter au dehors. L'absence complète d'un pareil établissement est d'autant plus incompréhensible que nous sommes des fabricants, à outrance, de carabines, de fusils, de revolvers, de munitions de toutes sortes, dont nous faisons un énorme trafic et que nous envoyons sur tous les points du globe. Ne dirait-on pas que nous n'avons d'esprit d'initiative, d'ingéniosité, d'énergie, de capitaux, que pour le mercantilisme individuel, et que toutes ces ressources s'évanouissent toutes les fois qu'il s'agit de l'honneur et de la grandeur de la République !

Nous ne nous arrêterons pas aux objections qui se soulèvent le projet au Sénat ; elles sont misérables. Elles consistent à dire ceci : Pourquoi une marine militaire, puisque nous ne sommes pas en état de guerre ! Comme si l'on devait attendre le commencement des hostilités pour s'y préparer. Quant à l'objection tirée des déprédations qui ont eu lieu dans les constructions navales entreprises pour le compte de l'Etat, sous l'administration de M. Robeson, elle ne soutient pas la discussion. La raison de ces vols, c'est qu'on n'avait pas pris, c'est qu'on n'avait pas voulu prendre les précautions nécessaires pour les empêcher. Il est toujours possible à un gouvernement d'entourer les contrats qu'il fait, de sauvegardes telles, que le péculat devienne presque impossible.

Ce qui nous plaît surtout dans le vote du projet, c'est que c'est un précédent en faveur de la résurrection de la grande industrie des constructions maritimes, dont l'absence, aujourd'hui, est une honte pour l'Union. Nous y puisons l'espoir de l'adoption prochaine d'une loi qui rendra la vie au commerce américain, frappé de mort par une législation plus inepte encore qu'antipatriotique.

Il faut que notre commerce maritime renaisse, non point par le rappel de nos lois de navigation, par l'admission de ce que certains de nos hommes publics ont appelé *Free Ships*, par l'achat et l'introduction libres de navires bâtis en Europe, mais par une marine qui soit américaine d'origine, et construite dans nos propres chantiers.

On sait trop bien quels seraient les résultats du rappel pur et simple de nos lois de navigation ; il nous permettrait de faire venir, du dehors, des navires, que nous achèterions à bon marché et sur lesquels nous arborerions le pavillon américain.

Une semblable mesure a quelques avantages apparents, auxquels nos spéculateurs se laisseraient aisément prendre. Sait-on ce qu'il en adviendrait ?

Depuis l'adoption de la loi Plimsoll par le Parlement de Londres, il y a, dans les ports de la Grande-Bretagne, une foule de navires incapables de faire bonne contenance en mer, qui y erraient autrefois, à la honte de la marine du pays. On leur avait infligé une épithète, assez heureuse, en anglais, et qui n'a, en français, aucun équivalent ; on les appelait "Ocean tramps" des vagabonds de l'Océan. La loi Plimsoll les a condamnés à la réforme. Leurs propriétaires ne savent qu'en faire ; ils cherchent à les placer à tout prix, ne fût-ce que pour s'en débarrasser. Voilà les bâtiments que nous offriraît l'Angleterre, que nous achèterions, par économie, et qui nous donneraient une bien triste marine marchande. D'un seul coup, nous deviendrions la risée du monde commercial et nous tuerions, chez nous, une admirable industrie, qui a, jadis, fait des prodiges, excité l'admiration de tous les peuples civilisés, et aujourd'hui, ne demande, de notre part, qu'un peu de bonne volonté, un peu d'appui, si faible soit-il, pour renaître, pour reprendre son ancienne splendeur, reconquérir son ancienne renommée. Toute notre histoire industrielle prouve que nous avons prospéré chaque fois que nous avons voulu et qu'on nous a laissé tirer parti de nos ressources. Toutes les fois que nous nous sommes débarrassés des étreintes d'une spéculation malsaine, que nous avons appliqué les vrais principes économiques et mis à profit notre ingénuité native, notre énergie indomptable, notre esprit d'entreprise, les ressources matérielles que nous prodigue notre sol, nous avons réussi, nous avons pu lutter victorieusement avec les industries étrangères, sous le double rapport de la qualité et du bon marché. Pourquoi n'en serions-nous pas autant pour le commerce maritime ? De même que nous allons construire nous-mêmes notre marine de guerre, au lieu d'aller la quémander dans les chantiers d'autres nations, qui ne nous obéraient que leurs rebuts, comme nous avons notre marine marchande, et

laissons dans leurs ports, d'où ils n'auraient jamais dû sortir, les malheureuses carcasses de navires, que les Anglais ont condamnées et dont ils ne veulent même pas pour en faire des pontons.

Nous n'avons qu'une méthode à suivre pour atteindre le but désiré—alléger les taxes qui frappent nos navires ; prodiguer à notre marine les encouragements et l'appui du gouvernement ; la payer libéralement, en retour des services qu'elle nous rend, par le transport des malles. Nous n'épargnons pas les millions pour entretenir un grand service postal par terre, pourquoi nous montrerions-nous si parcimonieux quand il s'agit du même transport par mer ?

Nous avons stimulé l'esprit d'entreprise de l'Américain, nous l'avons laissé donner libre carrière à son génie industriel, à l'intérieur ; pourquoi arrêterions-nous ses élans, à l'extérieur ? Nous avons eu, jadis, de magnifiques "clippers" à voiles, qui ont promené glorieusement notre pavillon sur Pocéan et faisaient l'admiration générale, quand ils pénétraient dans les ports étrangers ; pourquoi n'aurions-nous pas maintenant nos clippers à vapeur, qui nous rendraient bien vite notre ancienne renommée, notre ancienne influence.

Avec une marine militaire et une marine marchande qui seront bien à nous, qui auront été entièrement construites par nous, et dont nous ferons l'usage que nous voudrons, nous pourrons fièrement relever la tête, et sortir de l'état d'infériorité où nous nous sommes placés nous-mêmes en nous privant de ces deux ressources, indispensables à la grandeur et à la dignité d'un peuple.

L'adoption du bill relatif à la marine militaire est pour nous d'un heureux présage ; il nous annonce le vote prochain de celui qui rétablira la marine marchande.

C'était la seule grande lacune qu'il y eût à regretter dans notre système économique ; nous avons maintenant la ferme confiance qu'elle sera bientôt comblée.

C'est aujourd'hui—Aujourd'hui premier jour de la grande mise en vente de l'Etoile Rouge. **Souliers et chapeaux.**

CONCERT-SPECTACLE.—Nous écrivions dimanche dernier, à cette même place, que les Dames Servantes des Pauvres, en reconnaissance de ce que les artistes ont si souvent fait pour leur œuvre, s'étaient décidées à servir de tous leurs efforts trois d'entr'eux : Mmes Sholta, Roux, M. Puget, qui, leurs ressources à peu près épuisées, songent à se procurer les moyens de retourner en France.

A peine cette résolution était-elle prise par les Servantes des Pauvres qu'elles se mettaient en campagne, et avec leur habitude et leur talent d'organisation, préparaient le bénéfice en question.

Leurs démarches ont vite porté leurs fruits, et voici que déjà tout paraît indiquer un succès complet.

Et d'abord comme avril semble avoir des reflets de juin aux chaleurs de juin, et comme le printemps est, d'ailleurs, une saison où les bords du Pontchartrain sont engageants, on dance ou décidé que la soirée projetée y aurait lieu. Et bientôt elles obtiennent et le théâtre du Fort Espagnol et l'éclairage, sans bourse délier.

Ce premier pas dans l'ambassade indique à quelles ambassadrices elle a été confiée. Et pendant qu'elles négociaient aussi heureusement, elles plaçaient et continuaient de placer des billets avec une égale réussite, nous assure-t-on. Aujourd'hui elles nous font savoir que le spectacle-concert des trois bénéficiaires aura décidément lieu au Fort Espagnol, ainsi qu'il est dit plus haut, à la date du mercredi 23 avril ; c'est à-dire alors que nous serons libres de toutes préoccupations électorales et que chacun sera maître de son temps.

Les Dames Servantes des Pauvres ont adressé aussi le programme de la fête qui sera en trois parties, comme suit :

Première partie : *Lucrèce et Fritzchen*, gentil opérette, en un acte, d'Offenbach, jouée par Mme Sholta et M. Puget.

Seconde partie : Romance de *Guillaume Tell* "Sombres forêts," chantée par Mme Roux ; *Les Vagans*, de Dupont, par M. Roux ; *Souvenirs*, chansonnette, chargé toujours excellente de Nadault, exécutée, dite surtout par M. Puget ; un Pas de Matelot, dansé par Mlle Watson ; un monologue, dit par M. Leroy ; duo de l'opérette *Le Jour et la Nuit*, par Mmes Sholta et Roux ; *La Mule de Pedro*, musique de Massé, par M. Roux ; *La Garonne*, par M. Puget ; *Paysannerie*, par M. Leroy ; Pas comique, dansé par Mlles Watson et Ogilvie.

Troisième partie : *Le Piano de Berthe*, comédie en un acte, jouée par Mmes Roux, Sholta et M. Puget.

Le piano sera tenu par M. Greuling.

Voilà certainement un programme surabondamment rempli, où bien des genres figurent, et composé surtout avec goût. Recommandé, patronné par les Dames Servantes des Pauvres, il serait difficile que ce Concert-Spectacle ne répondît pas à l'attente des organisatrices.

Donc les bénéficiaires sont sous le meilleur des protectorats ; puis ils sont trois, et il est bien rare qu'un breiau ne gagne pas le coup engagé. Nous parions pour ce breiau-là.

Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — La grève des garçons d'œuvre toujours à huit heures pour succomber entre dix et onze ; et toujours un public nombreux vient en suivre les très amusantes péripéties.

Les grévistes n'ont plus que deux jours à passer à la Nouvelle-Orléans, ne négligez donc pas de les aller voir, ce soir, dans *The Deuce of Hearts* ; Mlle Balfe, MM. Edeson et Ward valent assurément une visite.

On annonce pour dimanche prochain une *Combinaison* nouvelle : Thatcher, Primrose and West's Minstrels.

Télégraphie, de Roubaix, France, le 1er avril :

Le congrès socialiste a tenu hier soir à neuf heures sa troisième réunion.

Après avoir entendu deux discours prononcés par MM. Lafargue et Letailleur, le congrès a décidé d'envoyer aux socialistes allemands l'adresse suivante :

Citoyens et frères de combat,

Le congrès est heureux de recevoir votre adresse fraternelle et regrette avec vous que vous n'ayez pu vous faire représenter par une délégation.

Si vous aviez assisté à la séance du 30 mars, vous auriez pu vous convaincre que, malgré les manœuvres bourgeoises, il n'y a plus de frontières entre les prolétaires français et allemands, confondus dans une même lutte.

Vive la Révolution sociale !

Le citoyen Welche, de Londres, a parlé ensuite de l'Internationale. Il a demandé la réduction des heures de travail pour les ouvriers de toutes conditions et de tous pays.

Le citoyen Paule Minck a fait le procès de la bourgeoisie. Elle a parlé également de l'Internationale : celle-ci n'existe plus, mais elle pourra être avantageusement remplacée par les fédérations ouvrières, qui finiront par amener la révolution sociale universelle.

La séance a été levée à minuit.

On verra, à la prochaine exposition de Turin, un théâtre de l'an 1600. La commission de l'art antique, qui a imaginé le magnifique château et le village du moyen âge, a eu une autre excellente idée. Pour pouvoir exposer la partie de l'art antique, qui appartient à la musique et à la scène, elle a décidé de construire un théâtre des quinzième et seizième siècles et d'y faire représenter une pièce de l'époque. On a choisi, comme plus approprié pour les costumes et les personnages, l'*Adonis*, d'Ange Politien, qui sera reproduit avec les décors employés lors de la représentation qu'on en donna vers l'an 1600 à la cour de Mantoue. La musique des intermèdes et des chœurs sera aussi une reproduction exacte de celle de 1600. Les rôles seront remplis par quelques artistes avec le concours de *dilettanti*. Le théâtre du moyen âge sera construit sur la place du Cabaret du Village, au bas du Château.

Le Soir, de Paris :

Telle est la situation que nous ont faite les exagérations, les intolérances et l'exclusivisme obstiné des intransigeants. Alors qu'il leur était facile, avec un peu de discipline et d'esprit politique, de consolider, d'une manière définitive, les institutions républicaines, ils ont fait tout ce qu'il fallait pour les discréditer, pour rendre espoir et courage aux partis hostiles ; ils se sont naïvement persuadé que la France était non seulement républicaine, mais ultra-radicale, et toute disposée à adopter leur programme, à approuver leurs fantaisies révolutionnaires.

Sauront-ils, du moins, profiter des leçons qu'ils ont reçues à Dieppe, à Castres, et dans maints scrutins de conseils généraux ? Nous voudrions l'espérer, car le péril est grand, et, ainsi que notre confrère le *Siècle* le fait observer dans un excellent article, il ne faut pas oublier que notre pays est un des plus impressionnables qu'ils soient au monde, que la masse des indifférents et des ignorants pourrait, dans telle circonstance critique, se laisser égarer.

Le Temps, de Paris, du 3 avril, s'exprime ainsi sur l'intention qu'on prête à M. de Bismarck de se démettre des diverses fonctions que, à des titres divers, il exerce dans le ministère prussien, pour se renfermer dans son rôle de chancelier de l'empire allemand :

La fatigue d'une charge triple ou quadruple suffirait, à défaut d'autres raisons, pour expliquer chez M. de Bismarck le désir d'alléger ses fonctions multiples. Le prince, à ce qu'ont assuré des journaux communément considérés comme officieux, voudrait passer le portefeuille du commerce au secrétaire d'Etat à l'office impérial de l'intérieur, qui l'a déjà plusieurs fois tenu à titre intérimaire, et céder la direction du département des affaires étrangères au comte Hatzfel qu'il s'est adjoint depuis plusieurs années dans ces dernières fonctions avec rang de secrétaire d'Etat. Le prince abdiquerait en outre la présidence du ministère prussien, qui passerait aux mains du ministre de l'intérieur. M. de Puttkamer, déjà revêtu de la vice-présidence. La situation politique et parlementaire créée par cette abdication ne serait point sans précédent à Berlin, car le ministre de la guerre, général de Roon, a, du 2 décembre 1872 au 6 novembre 1873, rempli et a la tête du conseil M. de Bismarck que sa santé éloignait des affaires ; depuis cette date, M. Camphausen, le comte de Stolberg-Wernigerode et M. de Puttkamer l'ont plusieurs fois suppléé à titre intérimaire.

Dans cette combinaison, le prince de Bismarck resterait donc seulement chancelier de l'empire, c'est-à-dire qu'il deviendrait complétement de se montrer au Langtag prussien, où, d'ailleurs, ses apparitions sont devenues rares, et qu'il bornerait son rôle à présider le conseil fédéral et à porter devant le Reichstag la responsabilité constitutionnelle des actes de l'empereur. Encore les paroles que le prince a prononcées, dans une occasion récente au Reichstag et le langage dernièrement tenu par ses organes attitrés prouvent-ils faitement qu'il songe à restreindre son activité politique, même dans le domaine restreint des affaires purement fédérales. Quant à son parti de renoncer à diriger, du moins d'une manière ostensible la politique prussienne, on l'explique communément par le désir d'échapper aux ennuis que lui cause actuellement le vieux parti du Kreuz, et à l'humiliation d'une capitulation devant la cour de Rome, qui pourrait devenir indispensable. La fiction de cette retraite n'en impose d'ailleurs à personne en Allemagne ; le monde sait que, présent ou caché, le prince tient tous les fils de la machine gouvernementale ; on n'ignore pas que son action restera prépondérante, alors même que sa responsabilité paraîtrait décroître ; et, comme le disait un journal berlinois, "que le chancelier soit en scène, dans la coulisse ou dans le trou du souffleur, c'est lui qui mène la pièce."

Nous lisons dans la *Liberté*, de Paris, du 2 avril :

Comme nous ne tenons pas commerce d'opposition, il nous est possible de juger impartialement les questions qui se présentent.

Ainsi, depuis que l'on parle de la crise industrielle et financière que le pays traverse, nous en avons toujours nié la gravité, sans nous cacher que l'exagération du prix de la main d'œuvre nous plaçait dans un état momentané d'infériorité vis-à-vis de la concurrence étrangère.

C'est une des raisons pour lesquelles nous avons blâmé la nomination de la commission d'enquête parlementaire, car une pareille manifestation, en ratifiant les prétentions des ennemis et des amis maladroits de l'ordre des choses actuelles, était de nature à compromettre le crédit du pays à l'extérieur, en le donnant pour anéanti à l'intérieur.

Heureusement que l'étranger a meilleure opinion de nos ressources, de nos finances, de notre industrie et de notre commerce, et sait que nos états de douane—documents concluants en ce qui concerne les marchandises encombrantes qui aiment tant l'exportation des autres payes—ne reproduisent qu'une fraction du mouvement commercial de la France, car ils ne portent pas sur les articles de luxe dont regorgent, à la sortie, les malles de tous les voyageurs qui ont fait séjour chez nous.

On sait également, sur toutes les places, que le marché de Paris est, plus que riche, au moins le plus solide du monde, comme l'a parfaitement prouvé la liquidation des affaires dont la chute signala les commencements de l'année 1882. Quant à l'activité financière de notre Bourse, il est utile, pour l'apprécier, de rappeler qu'en 1883 elle a pu absorber pour 1,400,000 millions de francs de valeurs, entièrement versés, tandis que Londres n'en admettait que pour 700 millions.

Nous attendons avec impatience que la question fût présentée sous son vrai jour à la commission d'enquête, et nous avons en enfin cette satisfaction.

Au nom de la chambre de commerce de Paris, M. Dietz-Monnin a lu à la commission parlementaire, dans sa séance de samedi, une très remarquable déposition, dans laquelle il est dit "que l'on ne saurait admettre que la situation actuelle pût être exactement présentée sous l'aspect d'une crise".

Constatons, en passant, que l'honneur de l'initiative de cette réaction revient à M. Person, de la maison Person, Hartman et Co, président de la chambre des négociants exportateurs, lequel, dans une précédente séance, avait énergiquement protesté contre le dénigrement systématique de notre commerce et de notre industrie, si malvemment entrepris par les promoteurs de l'enquête.

"La chambre de commerce "voit dans l'état actuel un malaise général", et elle aurait pu ajouter que le malaise est encore plus grand en Angleterre et que le commerce allemand passe aujourd'hui par frais d'établissement les pertes qu'il supporte pour se faire de la clientèle.

Parmi les causes de la crise applicable à notre pays, la chambre de commerce signale avec raison "l'extension excessive des travaux publics" qui a enlevé à l'industrie des bras et des capitaux, et a produit une raréfaction anormale des voies et moyens de la production ; c'est la théorie que nous avons toujours soutenue, car les excès de travaux publics ont sur les peuples les mêmes effets que les excès de bonne chère sur les individus.

La commission médicale allemande, qui avait été envoyée en Egypte, et, ensuite, dans l'Inde, pour étudier l'origine et la nature du choléra, dit avoir étudié le point si important du microbe. Dans tous les cadavres et dans toutes les déjections des cholériques, on avait trouvé un microbe ou "bacille", qui ne se rencontre dans aucune autre maladie, mais qui semble aussi ne pas exister ailleurs que chez les personnes atteintes de la terrible maladie.

A Calcutta, une épidémie sporadique de choléra ayant éclaté, la commission constate le microbe dans les eaux d'un réservoir dont les habitants usaient pour se laver et pour s'abreuver, et elle put déterminer que c'était de là que partait l'épidémie.

Mais toutes les expériences faites pour inoculer le choléra au moyen du microbe avaient échoué jusqu'ici. Un télégramme du *Daily News* annonce que le docteur V. Richard vient de réussir à l'inoculer à un porc, qui est mort en trois heures avec tous les symptômes du choléra.

Le germe est donc découvert. Les médecins anglais espèrent arriver ainsi, en vaccinant les habitants du pays où les épidémies prennent toujours naissance et en leur inoculant le mal sous une forme bénigne, arriver à empêcher l'évolution, et, par conséquent, la propagation.

Le télégraphe nous a signalé l'allocution que le Pape a prononcée dans le Consistoire du 24 mars et qui a fait sensation en Europe. Nos derniers journaux de Paris nous en ont apporté le texte français.

Nous en extrayons le passage suivant :

Nos ennemis, poursuivant sans hésitation le cours de leurs desseins, s'efforcent d'établir leur pouvoir sur des bases de jour en jour plus solides, cherchant par tous les moyens à faire croire qu'ils ont assis sur le meilleur titre et en vertu d'une possession incommutable, leur domination dans cette ville. Ils manœuvrent avec une habileté inouïe. Ces événements préparés de longue main, au moyen de causes calculées d'avance ; cette faveur populaire qu'ils s'appliquent à gagner au dedans ; ces adhésions qu'ils recherchent au dehors, tout, en un mot, est mis en œuvre par eux pour obtenir et conserver le pouvoir.

Cependant, plus ils s'efforcent de fouler aux pieds les droits de l'Eglise et du pontife romain, plus nous devons, de notre côté, nous appliquer à les conserver. Ainsi devons-nous aujourd'hui, dans cette imposante assemblée, réprouver et condamner de nouveau tout ce qui a été fait au détriment du siège apostolique, et déclarer également que nous voulons conserver ses droits dans leur intégralité et perpétuité.

Nous ne sommes guidés ni par le désir de régner, ni par des aspirations mondaines, comme nous en accusent certains individus dont la sottise égale l'impudence, mais bien par la conscience de notre charge, par la religion du serment et les exemples de nos prédécesseurs les plus illustres par leur vertu et leur sainteté, qui, pour conserver le pouvoir temporel, combattirent vaillamment et avec une inébranlable constance toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

Ce pouvoir temporel, indépendamment de la légitimité de son origine et de ses titres multiples et splendides, revêt un certain caractère sacré d'ordre particulier qui n'est commun : aucun autre Etat, en ce qu'il constitue pour le siège apostolique une garantie d'indépendance et de stabilité dans l'exercice de son auguste et suprême ministère. Aussi bien, il n'est personne qui ne sache que toutes les fois que la souveraine pontife eut été dépouillée de leurs domaines, ce fut toujours au détriment de leur indépendance.

Ou peut, d'ailleurs, s'en convaincre au spectacle de notre personne soumise aux vicissitudes diverses et incertaines de l'arbitraire. Tout récemment, l'atteinte la plus grave était portée au patrimoine destiné par ce Saint-Siège à la propagation de la foi. Il s'agit ici d'une chose éminemment et étroitement liée au ministère spirituel du souverain-pontife, et par cela même de beaucoup supérieure à toute intérêt mondain, et aussi importante que la propagation du christianisme et le salut éternel des âmes.

Eh bien ! cette institution si noble, qui doit son existence à la sage munificence des pontifes, et son développement à la générosité des nations chrétiennes, la violence des temps présents ne l'a pas épargnée, et la nécessité nous a contraint de recourir à des moyens nouveaux pour assurer son existence dans l'avenir.

Ces épreuves sont tristes, sans doute, mais on prévoyons de plus graves encore, mais nous sommes prêts à les souffrir.

Le *Foyer créole*, paroisse St-Jacques, Louisiane, du 16 avril :

Depuis quelques jours, l'eau de la crevasse Davis est retombée jusque dans les champs de la rive droite de notre paroisse et monte chaque jour avec une rapidité alarmante. Les habitations de la Vacherie sont, pour la plupart, noyées. On nous dit même que plusieurs habitants domiciles et se settlement ont dû quitter leurs domiciles et venir se hisser au fenve. Le chevreuil, chassé par les eaux, vient chercher un abri dans les champs, mais il n'a pas fait longtemps qu'il est abattu par l'impitoyable fusil du chasseur.

Il est une loi qui défend de détruire les animaux à cette saison, et nous croyons qu'il est du devoir et de l'intérêt des véritables chasseurs de la faire respecter.

Depuis le 20 mars, le contrat pour porter la malle entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge a été définitivement donné au M. V. Railroad. Comme les trains de nuit ne fonctionnent pas, nous nous attendre à ne pas recevoir le journal qui nous fera oublier toutes les misères que nous avons eues depuis quelque temps.

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, il y a chaque jour deux cas de rage signalés. Nous publions à notre page anglaise la nouvelle de l'île qui est en vigueur depuis le 13 du courant.

Le sucre en fait-se forme-t-il dans le sang ou dans la glande mammaire ? Pour résoudre ce problème, M. Paul Bert fit l'expérience suivante : il enleva la glande mammaire chez une femelle de cobaye afin de voir si, après avoir mis bas, l'animal ne deviendrait pas glycosurique. L'expérimentateur n'était dit : Si le sucre se forme dans la glande, celle-ci étant absente, il n'y aura pas plus formation de sucre que sécrétion de lait. Si au contraire, le sucre se forme dans le sang, ce sucre n'étant plus utilisé pour la lactation devra être éliminé ; la voie d'élimination la plus facile et la plus prompte sera celle du rein. Les urines contiendront du sucre.

Il fut constaté qu'elles n'en contenaient pas.

M. Bert eut l'idée de procéder par l'analyse chimique et suivant la méthode employée par Claude Bernard. Il opéra donc ses recherches avec l'aide de M. Schutzenberger, sur la glande elle-même. Il obtint encore aucun résultat. Il revint à sa première méthode et, opérant sur une chèvre, qui mit bas le 22 mars, il a constaté, cette fois, la glycosurie pendant la première semaine qui a suivi la parturition. Aujourd'hui, cette glycosurie a disparu. M. Bert en conclut que le sucre du lait arrive tout formé à la glande mammaire, et que son foyer de fabrication est probablement le foie ; mais ce dernier point appelle de nouvelles recherches.

Voici le tableau des circonscriptions établies par la loi électorale municipale pour Paris avec les chiffres fournis par M. Floquet :

Première circonscription.

1er arrondissement.	15.030	électeurs.
2e —	14.987	—
3e —	20.265	—
4e —	19.329	—
10e —	28.739	—
98.350 électeurs,	—30 conseillers.	

Deuxième circonscription.

8e arrondissement.	15.270	électeurs.
9e —	22.355	—
16e —	10.254	—
17e —	25.988	—
18e —	32 441	—
106.317 électeurs,	—21 conseillers.	

Troisième circonscription.

11e arrondissement.	39.801	électeurs.
12e —	18 108	—
19e —	19 458	—
20e —	26.549	—
103 916 électeurs	—21 conseillers.	

Quatrième circonscription.

5e arrondissement.	22 132	électeurs.
6e —	21.313	—
7e —	16 947	—
13e —	17 205	—
14e —	18.625	—
15e —	18.806	—
115.028 électeurs,	—22 conseillers.	

D'après ce tableau, le nombre des conseillers serait porté à 84.

M. Dupuy de Lôme a signalé, à l'Académie des Sciences, de Paris (séance du 31 mars) l'utilité d'un travail de M. Daymard, qui est envoyé à l'examen d'une commission. M. Daymard a trouvé des formules grâce auxquelles on peut rapidement déterminer la stabilité d'un navire dans toutes les situations possibles. C'est un important service rendu aux marins ; faute des connaissances que ce calcul donnera, on voit survenir d'assez fréquents accidents et même la perte de grands navires.

La "Ramegna" annonce que le plus jeune des fils de M. de Bismarck a assisté au consistoire qui a été tenu, il y a quelques jours au Vatican. Plusieurs journaux italiens, sans nier la présence du fils de M. de Bismark à Rome, mettent en doute sa présence à la cérémonie pontificale.

A partir du détroit de la Sonde jusqu'à plus de 700 lieues marines, les navigateurs signalent dans l'océan Indien de vastes "champs de pierres ponces" provenant de l'éruption du Krakatoa, arrivée six mois auparavant.

Les Drs HARTMAN & MILLER

Ont encore prolongé leur séjour à l'Hôtel St-Charles, Nlle-Orléans, jusqu'au 15 mai, au soir. Et, comme ils ont d'autres engagements à remplir, l'occasion-ci sera positivement la dernière de consulter ces chirurgiens.

Personnes dont les yeux ont été redressés et qui ont été guéris de catarrhes chroniques, hémorroïdes, de cancers, de diabètes, de ptosis, de synovie du genou, d'ulcères chroniques, de bégalement et qui se sont fait extraire des tumeurs.

Le Dr Hartman a opéré avec succès des milliers de personnes dont les yeux étaient croches. Les personnes dont les témoignages suivent doivent convaincre quiconque dont l'esprit n'est pas fermé à la persuasion. Aucun autre chirurgien à la Nouvelle-Orléans ne peut citer un quart des cas que lui cite.

Mlle Rachel Barnett, rue Magnolia, 180, à la Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches, les Drs H. et M. les lui ont parfaitement opérés.

Mlle Laura Lemie, rue Baronne, 169, à la Nouvelle-Orléans, avait les yeux très croches ; les Drs. H. et M. les ont rendus parfaits.

M. C. Beck, rue Joséphine, 245, à la Nouvelle-Orléans, avait les yeux très défectueux ; au simple toucher, les Drs H. et M. les lui ont parfaitement redressés.

M. Thomas Kiernar, de Natchez, Miss., avait les yeux croches, les meilleurs oculistes l'avaient traité sans succès. Les Drs H. et M., sans difficulté aucune, l'ont opéré en une minute et ses yeux aujourd'hui sont parfaits.

M. C. Commander, sud Remparts, 190, avait les yeux croches ; aujourd'hui ils sont parfaitement droits.

M. Ed. Kane, 554 rue Howard, Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches ; ils sont droits aujourd'hui.

N. J. J. Mueller, coin Fulton et Gravier, Nouvelle-Orléans, avait une paralysie aux yeux et les avaient croches ; les Drs. H. et M. les ont parfaitement redressés, alors que d'autres oculistes y avaient failli.

Le capt. John Lax, du aspour Hector, voyageant entre Liverpool et la Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches. Les meilleurs oculistes d'Europe avaient été impuissants à les lui redresser ; les Drs H. et M. y sont parvenus ;

M. C. Henneys, 167 rue Clio, Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches. Ils sont droits aujourd'hui.

M. A. A. Bear, 119 rue Washington, Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches ; les Drs H. et M. les ont redressés.

M. T. Maloney, 86 rue St-Joseph, Nouvelle-Orléans, avait les yeux croches ; les Drs H. et M. les ont redressés.

M. H. Fourmaux, 142 rue Toulouse, Nouvelle Orléans, avait les yeux bien croches ; aujourd'hui ils sont droits.

Mlle M. E. Sommers, de McComb City, avait les yeux croches ; les Drs. H. et M. les ont parfaitement redressés.

Mlle L. Hosey, 29 rue Washington, Nouvelle-Orléans, yeux très croches ; redressés parfaitement par les Drs. H. et M.

M. J. Kiebel, rue Poucher, entre Constance et Magazine, Nouvelle-Orléans, avait les yeux très croches ; ils sont aujourd'hui parfaitement droits.

Miss M. F. Sutton, 314 Sud Remparts, yeux croches ; yeux droits.

Mrs G. Wolf, 130 rue Commune, Nlle-Orléans, yeux croches ; yeux droits.

Miss J. Savoie, paroisse Plaquemines, Louisiane, yeux croches ; maintenant droits.

La fille de C. A. Greiner, Scranton, Miss, avait les yeux très croches. Ils ont été redressés par les Drs H. & M.

M. E. Dunn, 135 rue Louisa, Nouvelle-Orléans, yeux très croches ; maintenant droits.

Miss Sellick, 41 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, yeux très croches, maintenant bons, sans la plus petite difficulté.

M. Frank-in Metz, No 1 rue Constance, Nouvelle-Orléans, yeux très croches pendant trente ans ; une passe faite par les Drs H. & M. les a redressés.

La fille de M. Joseph Westermeier, 258 rue Commune, Nouvelle-Orléans, avait les yeux très croches, ils sont maintenant droits.

M. G. A. Zeigler, S. et 10 rue Royale, Nouvelle-Orléans, avait les yeux très croches. Les meilleurs oculistes de la Nouvelle-Orléans ont essayé de les opérer, mais sans succès. Les Drs Hartman & Miller les ont redressés avec la plus grande facilité.

M. McSpooner, Frenier Line, avait les yeux très croches. Les Drs H. & M. les ont redressés.

Miss Reves, Sartonville, Miss, louchait beaucoup ; les Drs H. & M. lui ont redressé les yeux.

Mr J. C. Brookfield, Hattiesburg, Miss., yeux croches, maintenant droits.

Mr. Edward Cass, rue Troisième et St Denis, Nlle-Orléans, yeux très croches, sont maintenant droits.

Mr. Kerg 141 rue Robin Nlle-Orléans, yeux croches, maintenant droits.

Mr P. Massun 909 rue St Philippe, Nlle Orléans, yeux très croches, maintenant droits.

Mr H. De Lac, Marche Dryades, yeux très croches, maintenant très droits.

Mr J. Rogers, 502 rue Bourgogne, Nlle Orléans, avait un yeux excessivement croches, maintenant droits.

Mlle Rettino, 11 rue Johnson, Nlle Orléans, dont les yeux étaient très croches, les Drs H. et M. les ont redressés.

Mlle M. Marlin, 357 rue Craps, Nouvelle-Orléans, yeux croches, maintenant redressés.

Mlle C. Huner, 426 rue Conti, Nouvelle-Orléans, yeux croches toute sa vie ; maintenant redressés.

Mr H. Higginbotham, Nla. Camden, Arkansas, yeux très croches ; maintenant redressés.

M. A. Miller, Lafourche, Lne, yeux très croches, Drs H. et M. les ont redressés.

M. J. Malany, 561 rue Dauphine, Nouvelle Orléans yeux croches, maintenant redressés.

Miss M. Kasington, Cavernes, Nouvelle-Orléans, yeux très louches, maintenant redressés.

M. F. Leroy, Gruneswald Hall, Nouvelle-Orléans, yeux très croches maintenant redressés.

Mr. L. Pastal, J. 9 rue St-Charles, yeux très croches ; redressés, comme tous les cas ci-dessus en moins d'une minute, et sans douleur et sans chloroforme.

Les personnes nommées ont toutes autorisé les Docteurs à publier leurs noms ; les centaines d'autres qui ont été opérées pour le redressement des yeux avec le même résultat heureux, ont demandé que leurs noms ne paraissent pas dans les journaux. Rappelons-vous que les Drs Hartman et Miller peuvent redresser n'importe quel vieil croche ; ils en ont redressés des milliers avec des verres seulement. Maintenant qu'ils ne resteront plus qu'une dizaine de jours ici, qu'attendez-vous encore ?

Catarrhe chronique.—M. J. J. Rosley, demeurant 174 rue du Camp, Nlle-Orléans, souffrait d'un catarrhe chronique, d'une douleur de l'asthme ; il était même dans un état désespéré. Le Dr Hartman l'en a guéri.

Mme E. Kenner, 98 rue Laurel, Nlle-Orléans, avait un catarrhe chronique qui lui occasionnait une névralgie faciale pendant une année. Jamais mortel n'avait souffert ; elle a été guérie par les Drs Hartman et Miller.

Mme M. K. (dont l'adresse sera fournie par le Dr. H.) avait un catarrhe chronique de la plus hideuse forme, provoquant chez elle des crampes d'estomac. Ses souffrances étaient intolérables et se faisaient sentir jour et nuit. Tous les remèdes avaient